

# SANTÉ ET SÉCURITÉ :

## RESPONSABILITÉS DES EXPLOITANTES ET EXPLOITANTS DE SITES MINIERS

Les propriétaires, les exploitantes et exploitants ainsi que les gestionnaires ont l'obligation de veiller à ce que le site de la mine soit sûr et sécuritaire pour les personnes qui y travaillent.

**PRENEZ LES MESURES SUIVANTES POUR PRÉSERVER LA SANTÉ ET ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUT LE MONDE.**



1. **CONCEVEZ** et appliquez des protocoles de gestion du site minier comprenant un volet sur la santé et la sécurité.



2. **PROCUREZ** des latrines propres et distinctes pour les femmes et pour les hommes.



3. **PROCUREZ** une aire de repas propre et distincte des zones de travail.



4. **PROCUREZ** de l'eau potable.



5. **PROCUREZ** des installations pour se laver les mains.



6. **INTERDISEZ** l'alcool et les drogues sur le site minier.



7. **VEILLEZ** à ce que toutes les personnes qui sont sur le site soient en bonne forme quand elles travaillent.



8. **ENCOURAGEZ** les travailleuses et travailleurs à effectuer des bilans de santé périodiques.



9. **FOURNISSEZ** une trousse de premiers soins et prévoyez une aire de soins.



10. **VEILLEZ** à ce qu'au moins une travailleuse ou un travailleur par site soit formé aux premiers secours.